

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Giraud, 28 novembre 1884](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Giraud, 28 novembre 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[28 novembre 1884](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Giraud, A.](#)

Lieu de destination27, rue d'Angoulême, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin informe Giraud que l'emploi de sculpteur a été pourvu et qu'il ne peut donner suite à sa candidature.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- Sur le folio 265v sont copiées la fin de la lettre de Godin à Virginie Griess-Traut du 28 novembre 1884 et la lettre de Godin à A. Giraud du 28 novembre 1884.

Mots-clés

[Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Sculpture](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)

Collation1 p. (265vbis)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

bien de cette façon et ne
vous pas, par consé-
quent, prêter aucun
à de tels soupçons.

Très-vivement agréer,
chère Madame, l'assu-
rance de mes meilleurs
sentiments.

Godin

202
Guise Familistère
28 Novembre 18

Monsieur A. Girard,

Je m'empresse de
répondre à votre lettre d'hier
pour vous dire que l'emploi
de surveillant dont il a été
question entre M. Bourgeois
et moi a, maintenant, son
titulaire.

Je ne puis donc donner
à votre suite, pour le
moment, à ces pourparlers.

Très-vivement agréer, Monsieur,
mes civilités perpétuelles.

Godin